



358494 - Est-il recommandé de faire ses ablutions avant de lire les nobles hadiths? A -t-on reçu de l'imam Malick un avis sur la question ?

question

Est-il recommandé de faire ses ablutions quand on veut toucher ou lire un livre de hadith? L'imam Malick (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) le faisait-il avant d'enseigner les hadiths du Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) ?

résumé de la réponse

Il est recommandé de se rendre rituellement propre avant de pratiquer le dhikr (remémoration d'Allah). La lecture du hadith relève de ce chapitre selon un grand nombre d'ancêtres pieux, notamment l'imam Malick (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde)

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le respect et la vénération dont les ancêtres pieux entouraient les hadiths du Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui)

Les ancêtres pieux en général, et les traditionnistes ,en particulier, étaient connus pour leur respect et leur vénération de la parole du Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui)

Cela se traduisait par leur recommandation à celui qui veut enseigner les hadiths de faire d'abord ses ablution. Mieux, ils réprouvaient le contraire. Quand certains d'entre eux ne trouvaient pas de l'eau, ils avaient recours à la purification alternative.



Abdourrazzaq dans son *al-Moussannaf* (1344) et al-Marouzi dans *Tazimou qadri as-salaa* (733) ont rapporté que Qatada disait : « Il est vrai qu'on recommandait de ne lire les hadiths du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) sans avoir fait ses ablutions. » La chaîne de transmission des propos de Qatada est sûre.

Ibn Abdoul Barr dans *Djaamie Bayaanil ilm wa fadhlihi* (1256) et ar-Raamahourmouzi dans *al-Mouhaddith al-Fadhil*, p.586 ont rapporté que Muhammad ibn islamil ibn Samura a dit : « Isaac ibn Rabie al-Asfourî nous a rapporté d'après al-Aemach que Dhirar ibn Murra a dit : « Ils (les ancêtres pieux) réprouvaient qu'on enseignât les hadiths sans avoir fait ses ablutions. »

Sa chaîne de transmission est bonne parce qu'elle comprend Isaac ibn Rabie al-Usfuri que adh-Dhahabi qualifie dans *Tahdhdhib at-Tahdhiib* (1/232) de très véridique. L'expression 'on recommandait' employée par Qatada et l'expression 'ils réprouvaient' renvoient souvent aux plus importants membres de la génération des successeurs immédiats des Compagnons car la plupart des hadiths rapportés par les hommes est reçu d'eux.

Al-Bayhaqi a rapporté dans *al-Madkhal ila as-Sunan al-Koubraa* (694) et al-Khatib al-Baghdadi dans *al-Djamie li akhlaqi ar-Raavwi wa addab as-Saamie* (985) qu'Isaac ibn Rabie a dit : « Je me suis rendu compte que quand al-Aamache voulait enseigner le hadith sans disposer de l'eau pour faire ses ablutions, il se purifiait à l'aide du sable. » La chaîne de transmission du hadith est aussi bonne que la précédente.

L'imam Malick n'enseignait les hadiths qu'après avoir fait ses ablutions

Cela est très répandu et vérifié comme une pratique de l'imam Malick connu pour sa grande vénération et son respect des hadiths du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui)

Al-Djawhari a rapporté dans son *Mousnadoul-Mouwatta* (51) et Ibn Nasser dans ses *Fawaaid* (67) et al-Khatib dans *al-Djamie li akhlaqi ar-Raavwi wa addab as-Saamie* et Ibn Abdoul Barr dans *Djamie bayani ilm et fadhlihi* (1260) qu'Abou Mousab az-Zouhri a dit : « Malick ibn Anas



n'enseignait les hadiths du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) qu'après avoir fait ses ablutions pour exprimer sa vénération de leur auteur. » La chaîne de transmission de ces propos est sûre.

Muhammad ibn Nasser al-Marouzi a rapporté dans *Taaziim Qadri as-salat* (731) et Ramahoumouzi dans *al-Muhaddith al-Fadhil*, p.585 qu'Abou Salamata al-Kousaie a dit : « Malick ibn Anas avait l'habitude de faire ses ablutions, de porter ses meilleurs vêtements, de se vêtir de son bonnet et de se peigner la barbe avant d'aller enseigner le hadith. Quand on lui a demandé pourquoi agissait-il de la sorte, il a répondu : « J'entends manifester mon respect pour le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui). La chaîne de transmission du hadith est bonne.

Al-Bayhaqui a rapporté dans *al-Madkhal ilaa as-Sunan al-Koubraa* (692) qu'Ismail ibn Abi Ouways a dit : « Malick ibn Anas avait l'habitude de faire ses ablutions, de s'asseoir au milieu de son lit, de se peigner la barbe, de s'installer tranquillement avant de se mettre à enseigner les hadiths respectueusement. Quand on lui a demandé pourquoi il se comportait ainsi, il dit : « J'entends vénérer les hadiths du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) Je n'enseigne qu'après avoir fait mes ablutions et m'être installé correctement. » Il désapprouvait le fait d'enseigner sur la voie publique, debout ou pressé, et il disait : « J'aime être sûr d'avoir bien compris les hadiths que j'attribue au Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui). » La chaîne de transmission de ces propos est sûre car Ismail ibn Muhammad ibn al-Fadhel ibn Muhammad ach-Charaani a été déclaré sûr par adh-Dhahabi dans *al-Ibar* (2/76). Son grand père al-Fadhel ibn Muhammad ibn al-Moussayyib ach-Charaani était un homme sûr et vertueux qui se déplaçait fréquemment (à la recherche du hadith). Sa biographie est magnifiquement retracée dans *Siyarou aalaam an-nubalaa* (13/317)

L'imam an-Nawawi et d'autres ont clairement expliqué qu'il est recommandé à celui qui enseigne les hadiths de faire ses ablutions avant de lire les hadiths du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui). An-Nawawi précise dans *at-Taqriib*, p.59 : « Il est recommandé à l'enseignant des hadiths de se rendre rituellement propre, de se parfumer, de peigner sa barbe et de s'asseoir correctement et respectueusement. »



As-Sakhawi écrit dans *Fateh al-Moughith* (2/314) : « Ensuite, quand vous nourrissez sincèrement l'intention de diffuser des hadiths avec la permission d'Allah, faites vos grandes ou petites ablutions pour être en parfait état de propreté rituelle. On agit de cette façon pour exprimer sa vénération du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui). Ce n'est pas une obligation mais une simple recommandation. »

Al-Khatib al-Baghdadi écrit dans *Djamie li akhlaq ar-raawi wa adaab as saamie* (3/127) : « La désapprobation par ceux que nous avons cités du fait d'enseigner les hadiths dans les cas mentionnés, notamment en marchant ou en étant debout ou couché ou sans avoir fait ses ablutions est inspirée par le respect et la vénération des hadiths...Toutefois, si un traditionniste enseignait les hadiths sans s'y conformer, il n'aurait pas commis un péché ni un acte répréhensible car , même le livre le plus sacré qui est le livre d'Allah, peut être lu sans se conformer aux recommandations susmentionnées a fortiori les hadiths. »

En somme, il est recommandé de se purifier rituellement quand on pratique le dhikr ou lit les hadiths du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) d'après ce qui a été rapporté d'un grand nombre des ancêtres pieux, notamment l'imam Malick (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde).

Allah le sait mieux.